

Le bromure d'éthyl a maintenant remplacé, jusqu'à nouvel ordre les autres anesthésiques à l'Hôtel-Dieu; et comme aucun fait d'un intérêt particulier n'a été observé, il est inutile d'insister d'avantage. Depuis que j'en ai commencé l'usage à l'hôpital j'ai eu maintes fois l'occasion d'employer le bromure en pratique privée et l'expérience que j'en ai me porte à lui donner la préférence sur le chloroforme à cause de son action plus agréable et plus mitigée. Il a sur l'éther l'immense avantage de n'être pas inflammable.

Le chirurgien saura apprécier cette qualité du nouvel anesthésique, celui-là surtout qui ajoute à l'arsenal ordinaire des lampes et des pulvérisateurs pour signifier aux germes: "Vous irez jusque-là mais pas plus loin." Comme l'introduction du bromure d'éthyl est de date récente et est déjà d'un usage fréquent dans les Etats voisins, les fabricants rivalisent à placer l'article devant la profession. Il est évident que tous n'ont pas également bien réussi, plusieurs variétés en ont été livrées au commerce; l'une d'elle contenait une si grande proportion d'éther qu'elle était inflammable; d'autres ont un goût tellement styptique et irritant qu'on peut difficilement les inhaler. Une seule espèce m'a-t-on dit est parvenue jusqu'à Montréal, celle de Wyeth, de Philadelphie. Je me suis procuré de M. Gray d'abord, puis plus tard des fabricants un article qui semble posséder l'odeur caractéristique quoique non désagréable et la non-inflammabilité qui caractérise le véritable bromure d'éthyl.

Qu'il me suffise de dire que depuis que j'ai commencée à employer le bromure, je n'ai employé qu'une fois ou deux le chloroforme ou l'éther soit à l'hôpital soit en pratique privée et de ces expériences courtes, il est vrai, mais suffisantes je crois, je conclus:

1^o Que le bromure d'éthyl, ou éther hydro-bromique est un anesthésique de grande valeur.

2^o Qu'étant moins âcre que l'éther et moins irritant que le chloroforme il peut être administré avec plus de facilité qu'eux.

3^o Qu'il agit plus promptement que l'éther et même que le chloroforme.

4^o Qu'il trouble moins le pouls et la respiration que l'éther et le chloroforme.

5^o Qu'il amène moins de résistance et de lutte de la part du patient.

6^o Qu'à juger d'une courte expérience il est moins souvent que l'éther et le chloroforme suivi de vomissements.

7^o Qu'il n'a jamais produit à ma connaissance, de dispositions à la syncope.